

Une panne ? Voici comment procéder ! C'est simple et rapide !

Avant toute chose, veuillez contrôler si votre police d'assurance est encore valable.



Pièces à joindre impérativement à la déclaration de sinistre svp :

- Devis
- Copie de la carte grise
- Copie du carnet de service du véhicule
- Photo des pièces endommagées (si demandé)

Informations à communiquer au service de dépannage :

- Nom et prénom du détenteur du véhicule
- Numéro de la police d'assurance
- Numéro de plaques
- Marque et modèle du véhicule, Kilométrage actuel
- Numéro de téléphone, Mail



N'engagez aucune réparation sans avoir préalablement pris contact avec NSA pour obtenir le numéro d'accord.